

## ANNEXES :

### Grille de classifications

*Modifié par l'avenant n° 30 du 22 juin 2001  
Modifié par l'avenant n° 34 du 12 juin 2003  
Modifié par l'avenant n° 37 du 24 juin 2004  
Modifié par l'avenant n° 50 du 22 mars 2017*

Statut	Niveau I	TYPE D'ACTIVITE	AUTONOMIE	RESPONSABILITE	COMPETENCES	RELATION CLIENT*
<b>Employé</b>	<b>Echelon A</b>	Tâches simples, répétitives et variées, emploi d'instruments professionnels.	Champ d'autonomie soumis à un contrôle permanent.	Respect des instructions orales ou écrites fixant les modes opératoires.	Aucune qualification requise.	Accueille, informe et oriente le client Contribue à la satisfaction du client.

Exemples de missions :

Contribue au respect des normes d'hygiène, assure la prise de commande, l'encaissement des ventes, le comptage et la vérification de sa caisse, la fabrication et/ou la cuisson des produits, l'entretien des locaux, l'approvisionnement des rayons, la réception et le stockage de la marchandise.

Statut	Niveau I	TYPE D'ACTIVITE	AUTONOMIE	RESPONSABILITE	COMPETENCES	RELATION CLIENT*
<b>Employé</b>	<b>Echelon B</b>	De même que ci-dessus, et peut mettre en œuvre des actions correctives ponctuelles dans la limite de ses compétences.	Champ d'autonomie soumis à un contrôle direct régulier.	Conformité dans l'application et la transmission des modes opératoires fixés, pour l'exécution des tâches simples et variées dans le respect et la maîtrise des normes et règles opérationnelles propres à chaque enseigne.	Postes exigeant une expérience de 10 mois dans un poste de niveau I/A Lors de l'entretien professionnel prévu par la loi du 5 mars 2014, le salarié pourra demander à passer le certificat d'aptitude.	Accueille, informe et oriente le client Contribue à la satisfaction du client.

Exemples de missions :

Mêmes que ci-dessus + expérience dans le poste.

\* Le critère « relation client » ne s'applique pas intégralement à certains postes.